

DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL

DOTATION d'ÉQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR)

DÉCLARATION de COMMENCEMENT d'EXÉCUTION

Collectivité maître d'ouvrage :	
Désignation de l'opération :	
Le maire, le président de :	
	CERTIFIE
Que l'opération ci-dessus désignée,	
dont le dossier a été déposé le	
subventionnée par l'Etat le	
par Arrêté référencé	
a reçu un commencement d'exécution le	
JOINDRE LA COPIE DE L'ACTE VALANT ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE AU TITRE DES TRAVAUX	
(Orare de Si	ervice, Bon de Commande,)
RAPPEL:	
L'opération doit faire l'objet d'un commencement d'exécution de travaux postérieur au dépôt du dossier de demande de subvention initial et dans un délai maximum de 2 ans à compter de la notification de la subvention.	
Elle doit être terminée dans un délai de 4 ans à partir de la date de déclaration du début d'exécution. L'avance est versée sur présentation de la déclaration de commencement d'exécution des travaux selon le	
taux défini à l'arrêté attributif,	on de commencement d'execution des travaux selon le
	Fait à
	Le
	(signature et cachet du maire
	de la commune ou du président de l'EPCI)

À retourner à : PRÉFECTURE DE LA VIENNE Secrétariat Général Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Bureau de l'Appui Territorial et de l'Animation des Politiques Publiques 7. Place Aristide Briand - CS 30589 - 86021 POITIERS